



CEVENNES RACE TRACK HILLCLIMB

3 Décembre 2023

ADDITIF N°2 Organisateur

Article 1.1 OFFICIELS

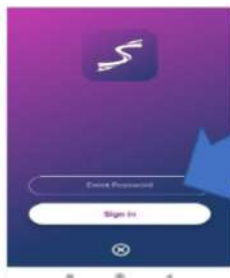
M. CHAUNEAU Didier Licence n° 146022 est commissaire technique stagiaire

Article 4.1P.VOITURES ADMISES

En complément du règlement standard des courses de cotes, les véhicules de type VHC sont admis.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Aucun affichage physique ne sera assuré. L’affichage officiel sera assuré au travers de l’application « SPORTITY » disponible sur :



CRT2023HC

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

LE COMITÉ D’ORGANISATION